Défendre ses droits n'est pas un crime !

La mobilisation lycéenne, débutée le 31 août 2026 avec le blocage du lycée du Nord à Acoua, à Mayotte, a rapidement trouvé écho dans toute la jeunesse de France.

Depuis 2 mois maintenant les jeunes, lycéen·nes et étudiant·es, se mobilisent pour de meilleures conditions d'étude, plus de moyens pour l'Éducation nationale et de meilleures perspectives d'avenir. Ces inquiétudes ont été, sont et seront toujours légitimes. Elles disent une jeunesse qui refuse de subir et veut prendre sa place dans la vie démocratique. La jeunesse doit pouvoir faire entendre sa voix sans craindre que son engagement pour son avenir ne se retourne contre elle.

Le 13 novembre, la presse s'est fait écho d'un télégramme co-signé par Édouard Geffray et Laurent Nuñez qui demande d'engager des procédures « systématiques et rapides » contre les élèves qui ont participé à la « déstabilisation » des établissements.

Cela s'ajoute aux très récentes déclarations de Sébastien Lecornu contre de présupposés personnels « complices » de blocages et de violences, qui font volontairement peser des soupçons sur l'ensemble de la communauté éducative, tout en cherchant à attiser les tensions en son sein. Il s'agit d'une tentative malavisée pour influencer l'opinion contre le mouvement social qui exige de la considération et des mesures concrètes immédiates.

Nos organisations rappellent que c'est la présence d'adultes responsables devant les établissements qui a permis, à de nombreuses reprises, une désescalade face à une répression policière sans précédent. Non, les personnels ne sont pas complices de violences, mais auteurs et autrices d'actes de protection face aux violences récurrentes, dont ils payent parfois le prix dans leur chair ! Ces accusations sont inacceptables et doivent cesser. Si le gouvernement souhaite mettre fin aux mobilisations, mais aussi à certaines violences, il doit enfin répondre de façon concrète aux revendications qu'il juge lui-même légitimes.

Ni les bulletins scolaires, ni les dossiers d'orientation, ni les procédures d'admission dans l'enseignement supérieur ne peuvent devenir des instruments de rétorsion. La participation à un mouvement lycéen ne saurait justifier une quelconque sanction.

Nous appelons Madame la rectrice à adresser des consignes explicites à tous les établissements parisiens pour que la participation au mouvement n'entraîne aucune conséquence sur les parcours scolaire et n'entraîne pas de doubles peines pour les lycéen·nes, certain·es d'entre elles et eux faisant déjà face à une répression judiciaire et policière et à des traumatismes liés à ces répressions. Rappelons que la grande majorité de ces gardes à vue n'ont pas eu de suites judiciaires.

Nous appelons les personnels à se mettre en grève le mercredi 18 novembre contre la répression ainsi qu'au rassemblement du mercredi 18 novembre 2026 à 14 heures à la Sorbonne pour une journée d'action contre la répression dans l'Éducation nationale.

Paris, le 16 novembre 2026